

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ ROBERVAL
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

3^e EXERCICE
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL
2019-2020-2021

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020 et 2021 a été déposé à mon bureau le 01 septembre 2020.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du secrétaire trésorier, 493 rue principale à St-Eugène-d'Argentenay, durant les heures régulières de bureau.

Processus de révision

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le **1^{er} mai 2021**;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^{er} mai 2021**;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessous indiqués;
- Être déposée au bureau de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, 493 rue principale St-Eugène-d'Argentenay ou au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, 173, boulevard St-Michel, Dolbeau-Mistassini;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la MRC Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 01^e jour de septembre 2020.


Karine Ouellet

Directrice générale / Secrétaire-trésorière